

Type	Volume	Temps	Prix
Forfaits CHF (0 à 25 kms)	< 5 m ³	Temps de pompage autorisé 1h30 max.	CHF 550.-
	5.25 -12 m ³	Temps de pompage autorisé 2h00 max.	CHF 650.-
	12.25 à 15.75 m ³	15.00 m ³ /h	45.00/m ³
	16.00 à 20.75 m ³		40.00/m ³
	21.00 à 30.75 m ³		36.00/m ³
	31.00 à 50.75 m ³		33.00/m ³
	51.00 à 100.75 m ³		30.00/m ³
	101.00 à 199.75 m ³		27.00/m ³
	Supérieur à 200.00 m ³		20.00/m ³

Tarifs de pompages

Les tarifs de pompages ci-dessus sont basés pour des livraisons «à bout de bras» sans ajout de tuyaux. Les tuyaux supplémentaires devront être définis et seront facturés en fonction de chaque cas. Le transport aller-retour, le montage, le démontage et nettoyage des tuyaux sont à la charge du client.

- **Amorce de pompage:** facturée séparément (sera déversée dans le coffrage ou selon directive du client).
- **Tuyaux (Ø 125mm, longueur 3 mètres/pièce)** jusqu'à 15 mètres: CHF 20.00/tuyaux, au-delà à convenir (le transport aller-retour, le montage, le démontage, y compris le nettoyage sont à la charge du client)
- **Temps supplémentaire de pompage:** CHF 255.00/heure
- **Déplacement intermédiaire sur le chantier:** CHF 160.00
- **Attente (camion pompe) sur chantier sans pompage:** CHF 175.00/heure
- **Attente (camion malaxeur) sur chantier lors de pompage:** CHF 156.00/heure (30 min. comprises pour déchargement)
- **Sous réserve du contrôle d'accessibilité par notre technicien**

Remarques

- Le choix du type de camion pour le pompage est du ressort de la centrale à béton
- Le choix des camions malaxeurs engagés est du ressort de la centrale à béton, selon les disponibilités.
- Le client doit s'assurer que le chantier soit normalement accessible au camion-pompe, en particulier en ce qui concerne la portance du terrain et le dégagement nécessaire (lignes électriques) pour déployer la flèche et les béquilles de stabilisation.
- Les éventuelles demandes d'autorisation pour une utilisation totale ou partielle du domaine public ou privé sont du ressort du client.
- La mise en place de protection contre les éclats de béton sur le sol ou contre les façades, murets, portails etc. ainsi que la pose éventuelle de signalisation, sont de la responsabilité du client. BGO SA décline toutes responsabilités en cas de problèmes liés au non-respect de ces conditions.

Dans tous les cas, les chauffeurs et machinistes ont l'obligation de noter sur les bulletins de livraison, les heures de : chargement à la centrale, d'arrivée sur le chantier, de début et de fin de déchargement, les ajouts d'eau ainsi qu'un éventuel temps d'attente. Il est très IMPORTANT DE FAIRE SIGNER LES BULLETINS PAR UN RESPONSABLE DU CHANTIER .